

Accompagner les personnes avec bientraitance

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

La notion de bientraitance recouvre divers aspects de l'accompagnement social ou médico-social qui se matérialise à tous les niveaux d'organisation d'une structure. Cette formation vise à comprendre ces enjeux, tout en se projetant dans des adaptations propres à sa pratique professionnelle.

La formation vise à ainsi à se former et mettre en œuvre une culture de la bientraitance, étayée à la fois par les pratiques professionnelles concrètes quotidiennes et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS

PUBLIC :

Professionnels accompagnant des personnes du secteur du handicap et du secteur Personnes âgées

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

La question du développement de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance est une priorité des pouvoirs publics. Elle fait l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs concernés, des autorités de contrôle aux équipes pluridisciplinaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Une récente commission d'enquête du Sénat met précisément en avant l'importance de développer une culture de la bientraitance.

Ces questions ont fait l'objet d'autres traitements par les pouvoirs publics, via les RBPP de l'ANESM, d'une part et, d'autre part, via les circulaires du 23 juillet 2010 et du 20 février 2014 relatives au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées.

En 2021, la commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance a défini consensuellement la maltraitance. Cette définition a été reprise par la loi du 07 février 2022 sur la protection des enfants dite loi TAQUET. Le cadre juridique de la maltraitance est posé et inscrit dans le CASF. Cette loi engendre des modifications dans le fonctionnement des ESSMS qui devront définir une politique de lutte contre la maltraitance.

La maltraitance, la violence, les négligences doivent constituer des points de vigilance et de prévention à tous les niveaux des instances concernées. Les faits de maltraitance en institution sont rarement le fait d'actes positifs isolés, mais le plus souvent d'actes passifs générés par un mauvais fonctionnement. Ces réflexions relatives à la maltraitance gagnent à s'enrichir de réflexions dédiées à la bientraitance, entendue comme qualité multidimensionnelle de la relation d'aide et de l'accompagnement. Afin de garantir l'équilibre entre promotion du bien-être de la personne et les nécessités liées à l'accompagnement, il est nécessaire d'interroger les pratiques professionnelles en matière de prise en charge, d'accompagnement et d'organisation institutionnelle. Ce questionnement doit permettre de mettre au point un ensemble de références théoriques, éthiques à destination des professionnels. Ainsi, la formation des professionnels à ces situations a pour objectif de favoriser le développement d'une culture du respect de la personne, de la promotion de son bien-être, et d'une réflexion sur la mise en œuvre du service rendu.

PROGRAMME :

Jour 1 : Définition des notions de bientraitance et de maltraitance, éléments de cadrage et textes de référence

- maltraitance
 - Définition et contexte législatif
 - Les politiques publiques de lutte contre la maltraitance des personnes en situation de handicap et les nouvelles obligations faites aux établissements
- bientraitance
 - Définition et contexte législatif
 - Les politiques publiques en faveur du développement de la bientraitance (circulaire du 20 février 2014)
- Mettre en œuvre la bientraitance en structure médico-sociale, au travers (notamment) de :
 - La liberté de choix et l'accompagnement de l'autonomie
 - Le respect de la singularité et le sentiment de sécurité
 - L'incitation à l'expression et la prise en compte des opinions exprimées
 - La stabilité du projet institutionnel
 - La participation de l'utilisateur à son accompagnement et à la vie de la structure



Objectifs pédagogiques :

- Savoir définir la maltraitance et la bientraitance
- connaître le contexte législatif et les obligations faites à l'établissement.
- Identifier les recommandations de bonnes pratiques favorisant la bientraitance, ainsi que le cadre législatif
- Questionner ses propres pratiques au regard des recommandations

Jour 2. Travail collectif autour de situations vécues

- À partir de situations vécues, identifier les situations (ordinaires, extraordinaires, à un moment donné, etc.) les plus propices à l'apparition de maltraitance, les décrire, les hiérarchiser et réfléchir collectivement aux diverses causes de ces situations (facteurs contextuels, vulnérabilité propre à un usager, etc.). Les entrées de la réflexion sont par exemple :
 - Le déroulement de la vie quotidienne (réveil, toilette, repas, habillage, déplacement, etc.) ;
 - La relation avec l'usager (attitudes verbales, respect de la dignité, etc.) ;
 - Le mode de vie de la personne (habitudes de vie, croyances, relations familiales, etc.) ;
 - L'organisation institutionnelle (organisation de l'équipe, réflexion partagée sur la promotion de la bientraitance, écrits professionnels, etc.
- définir sur la base de la RBPP des pistes d'action concrètes pour mettre la bientraitance au cœur des pratiques.

Objectifs pédagogiques :

- Questionner ses propres pratiques au regard des recommandations
- Formuler des pistes d'amélioration dans une culture de bientraitance

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques, cas pratiques, auto-évaluation de ses pratiques, écriture d'un plan d'action pour l'amélioration des pratiques
Réveil pédagogique au début du Jour 2

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Mise en situation et exercice d'auto-évaluation de ses pratiques
- Quizz, exercice d'auto-évaluation de ses pratiques

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription : Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

- Contribuant : 310 €/participant
- Non contribuant : 410 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandœuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51